



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.1/42/L.58/Rev.1
30 octobre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session
PREMIERE COMMISSION
Point 63 f) de l'ordre du jour

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : PROGRAMME DE BOURSES D'ETUDES
DES NATIONS UNIES SUR LE DESARMEMENT

Algérie, Argentine, Bahamas, Bolivie, Brésil, Cameroun, Grèce,
Indonésie, Kenya, Mali, Maroc, Népal, Nigéria, Ouganda,
République démocratique allemande, République-Unie de Tanzanie,
Sénégal, Somalie, Soudan, Venezuela, Viet Nam, Zaïre, Zambie
et Zimbabwe : projet de résolution révisé

Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement

L'Assemblée générale,

Rappelant sa décision, figurant au paragraphe 108 du Document final de sa dixième session extraordinaire 1/, première session extraordinaire consacrée au désarmement, d'instituer un programme de bourses d'études sur le désarmement, ainsi que ses décisions, figurant à l'annexe IV du Document de clôture de sa douzième session extraordinaire 2/, deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, par lesquelles elle a notamment décidé de poursuivre le programme et de porter de 20 à 25 le nombre des bourses à partir de 1983,

Notant avec satisfaction que le programme a déjà permis de former un nombre appréciable de fonctionnaires originaires de diverses régions géographiques représentées au sein du système des Nations Unies, dont la plupart occupent maintenant dans leur pays ou leur gouvernement des postes de responsabilité dans le domaine des affaires de désarmement,

1/ Résolution S-10/2.

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session extraordinaire, annexes, points 9 à 13 de l'ordre du jour, document A/S-12/32.

Rappelant ses résolutions 37/100 G du 13 décembre 1982, 38/73 C du 15 décembre 1983, 39/63 B du 12 décembre 1984, 40/151 H du 16 décembre 1985 et 41/60 H du 3 décembre 1986,

Rappelant également que, dans sa résolution 40/151 H, elle a décidé de regrouper, au Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, le programme de bourses d'études sur le désarmement, le programme régional, récemment institué, de formation en matière de désarmement et le programme récent de services consultatifs en matière de désarmement,

Notant aussi avec satisfaction que, tel qu'il a été conçu, le programme a permis à un nombre accru de fonctionnaires, en particulier de pays en développement, d'approfondir leurs connaissances dans le domaine du désarmement,

Estimant que les formes d'assistance offertes aux Etats Membres, en particulier aux pays en développement, par le programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement permettront aux fonctionnaires de ces pays de mieux suivre les délibérations et négociations tant bilatérales que multilatérales actuellement en cours sur le désarmement,

1. Réaffirme les décisions figurant dans l'annexe IV du Document de clôture de sa douzième session extraordinaire et dans le rapport du Secrétaire général 3/ qu'elle a approuvé par sa résolution 33/71 E du 14 décembre 1978;

2. Prie le Secrétaire général d'exécuter le programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement, y compris les programmes de formation et de services consultatifs, dans la limite des ressources disponibles;

3. Remercie les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, de la République démocratique allemande, de la République fédérale d'Allemagne, de la Suède et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques d'avoir invité les boursiers de 1987 à étudier certaines activités dans le domaine du désarmement, contribuant par là à la réalisation des objectifs d'ensemble du programme;

4. Rend hommage au Secrétaire général pour la diligence avec laquelle le programme a continué d'être exécuté;

5. Décide que les trois programmes regroupés en vertu du paragraphe 3 de la résolution 40/151 H s'appelleront désormais "Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement";

6. Prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa quarante-troisième session, un rapport sur l'évaluation qu'il aura faite du fonctionnement du programme.
